Réseau de transport d'électricité

GT Souplesse des EDA

Le 17 octobre 2013

Ordre du jour

1 Sécurisation financière du dispositif RE

2 Agrégation

3 Intégration des sites de soutirage

4 Point sur le périmètre des évolutions

5 Autres

1

SÉCURISATION DU DISPOSITIF RE

2

AGRÉGATION
(PRÉSENTATION ENERGY POOL)

Modalités d'agrégation des sites RPT « ajustés »

Solution court terme possible : clé de répartition auditable

Proposition EP (07/10) :
- répartition basée sur l'ordre d'activation envoyé de l'agrégateur aux sites
- Nécessite d'auditer les ordres + fonctionnement potentiellement différents entre les agrégateurs

Proposition RTE (07/10) :
- répartition basée sur la contribution de chaque site ayant eu une contribution positive
- Correction potentiellement erronée
- Nécessite que l'agrégateur traite bilatéralement les cas de défaillances avec les sites.

RTE propose d'utiliser une méthode **basée sur le site à site** pour répartir l'ajustement et souhaite recueillir des propositions/avis des acteurs sur ces dispositions

Modalités technique

La clé restera en %. Des études sont en cours pour que les décimales puissent être prises en compte.

EDA Soutirage

Prochain jeu de règles

EDA RPT Modèle ajusté
Multi RE
Multi fournisseur

EDA Profilé
Multi RE
Multi fournisseur

EDA RPT régime régulé
Mono RE
Mono fournisseur

EDA RPD Télérelevés
Mono RE
Mono fournisseur

Cible
Diminuer les contraintes (EDA multi-…)

Réseau de transport d'électricité

3

INTÉGRATION DES SITES DE SOUTIRAGE

(PRÉSENTATIONS ACTILITY ET EDF)

Seuils

1 seuil pour les RE

20%, avec la possibilité de ne pas appliquer de seuil

1 seuil pour la rémunération des ajustements

Prochain jeu de règles

- 80% → +∞ : rémunération sur le déclaré
- < 80% : rémunération sur le régularisé

Cible

- AJU > 100% : rémunération de 100% au prix d'offre et (AJU-100%) au prix d'offre lorsque pas de contre-ajustement et min(PMP ; Prix) sinon.
- AJU < 100% : rémunération sur la valeur régularisée

1 seuil pour l'application de pénalités

Prochain jeu de règle : 80%

Cible : à définir en GT Contrôle de réalisé

Rte
Réseau de transport d'électricité

Ajustements à la baisse

Modèle « courbe de charge ajustée »

Modèle « régulé »

4

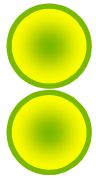
PÉRIMÈTRE DES ÉVOLUTIONS

Evolutions

Souplesse des EDA

EDA Production multi-site RPT

EDA expérimentales inférieures à 10 MW



Divers

Modifications rédactionnelles



Contrôle de réalisé

Précision concernant les modalités appliquées (pénalités)

Précision des règles de contrôle de réalisé lorsque les sites participent à NEBEF



Mise en cohérence avec les règles SSY

Prise en compte du réglage primaire dans les écarts

Participation des sites de soutirage

Observabilité

Mise à disposition d'un cahier des charges technique

Proposition de mise à disposition des informations sur la base du volontariat

RR/RC

Financement du compte AE

Assiettes injections et soutirages physiques

5

AUTRES